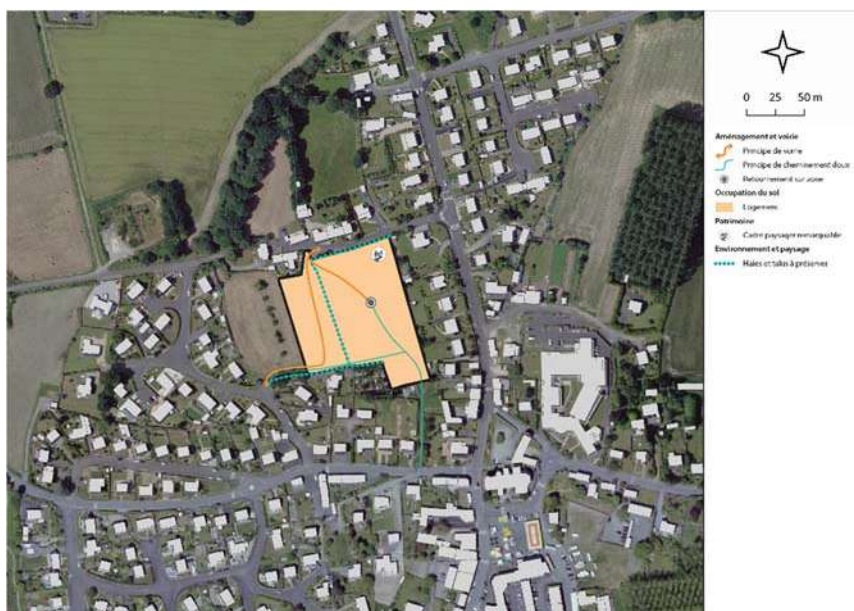


## SECTEUR 4. RUE PORS GOCHOUETTE



<b>Superficie :</b>	1,09 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	23 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	25		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	4		
<b>Systeme assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		

À proximité immédiate du centre-ville, le site a vocation à accueillir une offre complémentaire de logements.

Les haies et talus doivent être maintenus dès que possible. En cas d'une ouverture sur le linéaire protégé, les installations doivent limiter leur impact et proposer des mesures compensatoires satisfaisantes.

Dans ce cadre, un accès, à deux entrées, peut être créé pour desservir la partie ouest du site et un accès à une seule entrée, doublé par une aire de retournement, peut être réalisé pour la partie est.

Le maillage peut être bouclé par un cheminement réservé aux mobilités douces. À ce titre, la rue Pors Pirien peut être directement accessible pour les piétons.

Au vu du cadre paysager, l'insertion paysagère des futures constructions doit être travaillée. Le traitement végétalisé des limites séparatives doit être prévu.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.